

LE GRAIN DE SEL



Réalisé grâce aux cotisations syndicales des adhérents

N°45 – mars 2009

Bulletin des communaux de Montreuil



Section des communaux du SDU CLIAS 93/FSU
24 rue de Paris 93100 - Montreuil
Tél. 01 42 87 43 00 Fax : 01 49 88 06 17
ou 01 48 70 00 48 (tour rond point 93)

courriel : sduclias93@mairie-montreuil93.fr
site Internet : <http://www.sdu-clias93.org>

Le 19 mars Encore plus fort !

Le plan de relance présenté par Nicolas Sarkozy le 18 février ne répond en rien à la profondeur de la crise qui touche les français. La baisse phénoménale de la côte de popularité du Président de la République ainsi que la mobilisation qui traverse les départements d'outre-mer démontrent le rejet grandissant d'une politique régressive qui vient en soutien aux banques et à certaines industries mais n'accorde que des miettes aux salariés, chômeurs et retraités : 2,6 milliards à comparer avec les 42 milliards accordés aux patrons.

Rien pour les salaires et l'emploi mais au contraire poursuite des suppressions de postes à l'instar du secteur privé, délocalisations. Cette politique régressive a encore été confirmée lors du « sommet social » du 3

mars où les ministres Woerth et Santini ont maintenu leur refus d'aller plus loin que la seule augmentation de 0,8 % des traitements prévue pour 2009, de revenir sur les suppressions de postes. Après la formidable mobilisation du 29 janvier, il nous faut encore frapper plus fort pour défendre l'emploi, les salaires dans le public et le privé en étant massive-

ment en grève et dans la rue le jeudi 19 mars. La mobilisation des Antilles et le succès obtenu en Guadeloupe nous démontrent qu'il est possible de gagner si on est forts sur nos revendications et si on est unis. Augmenter les salaires d'au moins 200 euros, en particulier pour les

bas salaires, c'est aussi urgent en France métropolitaine.

C'est pourquoi, à l'appel des organisations syndicales nationale, nous vous appelons à faire grève et à manifester massivement le 19 mars. Afin de débattre de nos revendications

PLAN DE RELANCE DE SARKOZY



Crédit dessin :
Soulcié/
Iconovox

« Dans la crise que nous traversons, il faudrait un peu plus de civisme
et un peu moins de revendications »

Éric Woerth, ministre de la Fonction publique, 3 mars 2009

et des suites à apporter à notre mobilisation, nous vous appelons aussi à participer à l'**Assemblée Générale CGT*-FSU** que nous organisons le 19 mars à partir de 10 h au conservatoire. Le 19 mars, soyons encore plus forts que le 29 janvier car pour sortir de la crise, contrairement à ce que dit Eric Woerth, il faut encore plus de revendications.

**La CGT a donné son accord de principe pour que cette Assemblée Générale soit unitaire.*

QUELQUES POINTS POUR LA CATÉGORIE C....

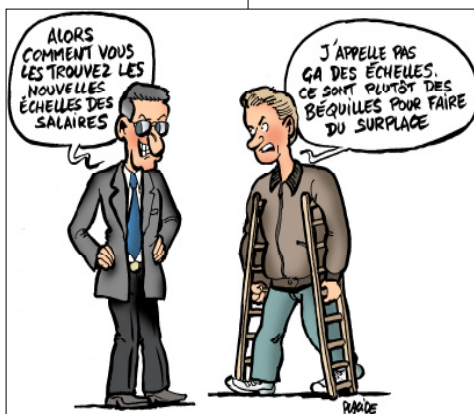
Par un décret n° 2008-1449 du 22 décembre 2008, les échelles de rémunération de la catégorie C de la fonction publique territoriale ont été légèrement revalorisées.

Cette revalorisation fait suite à un accord signé par la CFDT, la CFTC et la CGC avec le gouvernementle 21 février 2008 !

Parce que cette mesure de saupoudrage n'est pas une réponse à la perte de pouvoir d'achat et permet juste de ne pas verser l'indemnité différentielle qui est obligatoirement accordée aux premiers échelons pour éviter que le traitement minimum de la fonction publique ne soit en-dessous du SMIC, la FSU ainsi que d'autres organisations syndicales ne l'ont pas signé.

Cette revalorisation est d'autant plus modeste que le gouvernement a été obligé à deux reprises d'augmenter les premiers échelons, au mois de mai et au mois de juillet 2008 du fait de l'augmentation du SMIC.

Cette revalorisation est en outre tardive puisque le décret a été publié plus de 3 mois après celui relatif à la fonction publique d'état ; la FSU est d'ailleurs intervenue auprès



du gouvernement pour en demander l'application rapide dans la fonction publique territoriale.

Le décret publié revalorise donc à compter du 1^{er} juillet 2008 les échelles indiciaires 3 à 6 en accordant quelques points d'indice (jusqu'à 4 pour certains échelons) à la majorité des échelons des 4 échelles de rémunération de catégorie C.

A Montreuil, comme dans beaucoup de collectivités, cette revalorisation devrait être effective sur la paye de mars.

Exemple, un adjoint technique de 2^{ème} classe au 4^{ème} échelon est classé maintenant à l'indice majoré 295 et bénéficiera en mars d'une revalorisation de 9 x 4 pts, soient 36 points ;

un adjoint principal du patrimoine de 2^{ème} classe classé au 5^{ème} échelon est classé maintenant à l'indice majoré 318 et bénéficiera en mars d'une revalorisation de 9 x 1 pts, soient 9 points.

Pour les collègues qui ont notre guide des carrières 2008, nous pouvons vous

envoyer par mail une correction dans l'attente de la sortie de notre guide des carrières 2009-2010.

Organigramme général

Petit retour en arrière : le 27 novembre 2008, M Bruno Bieder, Directeur Général des Services envoie un mail à tous les agents confirmant un nouvel organigramme des services alors même que le Comité Technique Paritaire du 2 décembre n'a pas encore donné d'avis sur cette organisation.

Aussi tôt, dans l'unité avec la CGT, nous diffusons un tract intersyndical refusant ce déni de dialogue social qui oblige la Maire, Dominique Voynet, à retirer ce projet d'organigramme

et à nous recevoir afin de définir un calendrier de rencontres mensuelles et négocier sur les revendications que nous considérons comme prioritaires : le régime indemnitaire, l'accès au COS et aux mutuelles, la précarité....

Depuis, un nouveau CTP a été mis en place suite aux élections du 11 décembre et devrait donner un avis sur de nouveaux organigrammes de directions les 17 et 30 mars et un processus de discussion a été mis en place. Mais le moins que l'on puisse dire est que ce processus patine un peu.

C'est d'ailleurs, ce que nous avons indiqué à Madame la Maire lors de la rencontre mensuelle avec les organisations syndicales le 2 février puisque la discussion a porté essentiellement sur la mise en place de la concertation sur le nouvel organigramme des services.

Nous avons montré notre surprise quant au délai très court imposé au personnel pour une consultation d'une telle importance, même s'il y a urgence, en vue du déménagement vers les bâtiments Opale.

Nous avons obtenu un délai supplémentaire de 15 jours pour la concertation mais dans beaucoup de services celui-ci n'a pas été utilisé et a donc été tronqué.

Nous avons aussi souligné qu'il était impossible que tous les services avancent au même pas et qu'il était nécessaire de prioriser les services qui doivent aménager dans ce nouveau lieu.

Lors de la dernière rencontre syndicats-municipalité avec Mme Voynet le 9 mars, celle-ci a accepté un nouveau délai et indiqué qu'une lettre de cadrage du nouvel organigramme, demandée par la CGT le 2 février, allait être envoyée rapidement.

Elle a souligné qu'à l'étape où nous en étions il s'agissait d'adopter le nouvel organigramme général et les différentes directions

et qu'il n'était pas question de réorganiser, pour l'instant les services en tant que tels et que les projets qui ont pu être rediscutés n'étaient pas validés.

Restons vigilants.

Echos du CTP

Suite à l'élection au Comité Technique Paritaire (CTP) du 11 décembre 2008 où nous avons obtenu 257 voix et 27,46 % des suffrages exprimés, nous avons donc 4 sièges (4 titulaires, 4 suppléants) , la CGT en ayant 9.

Nos élus titulaires sont : Bernard Grenouillet, Christine Hondemarck, Roger Bissières, Stéphanie Roset.

Nos élus suppléants sont : Olivier Boisvinet, Rahma Delbrassine, Yannig Geffroy, Marie-Christine Launoy.

Vous pouvez les contacter pour toute question relative à l'organisation de votre service, à la formation, à des changements horaires....

Le 26 janvier, lors du CTP d'installation des nouveaux élus représentant le personnel, nous avons voté pour un nouveau règlement intérieur intégrant plusieurs amendement tant de la CGT que de la FSU.

Dorénavant, il n'y aura plus de commission préparatoire mais nous recevons les documents 14 jours avant le CTP (au lieu de 8 avant) ce qui devrait nous permettre de rencontrer auparavant les services concernés et la municipalité. La suppression de la commission préparatoire devrait aussi permettre que le CTP ne soit pas une simple chambre d'enregistrement comme il l'était devenu au fil des années.

Echos du CHS

Suite à l'élection au Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) du 11 décembre 2008 où nous avons obtenu 257 voix et 28,06 % des suf-

Vous souhaitez être informé(e) (tracts, infos statutaires, manif...) à votre adresse électronique,

Écrivez-nous à l'adresse mail indiquée en entête, nous vous enregistrons sur notre liste de diffusion

frages exprimés, nous avons donc 2 sièges (2titulaires, 2 suppléants) , la CGT en ayant 5.

Nos élus titulaires sont : Gentiane Latorre-Toledo, Emmanuel Rolland.

Nos élus suppléants sont : Nathalie Berhoun, Patrick Achin.

Si un problème d'hygiène et de sécurité se pose dans votre service, n'hésitez pas à les contacter.

Le CHS se réunira pour la première fois le 23 mars.

Pour notre syndicat, les priorités sont : le suivi du déménagement, l'augmentation du nombre d'ACMO, la mise en place du document unique qui est une sorte d'inventaire des risques par unité de travail ; le registre spécial en cas de mise en œuvre du droit de retrait.

Echos du COS

La municipalité verse maintenant une subvention au COS qui est passée de 1,6 à 2 % de la masse salariale, intégrant les salaires des agents recrutés sur des contrats avec une rémunération horaire (médecins ou animateurs par exemple.

Plus rien ne s'oppose donc à ce que ces agents non titulaires puissent enfin bénéficier du COS.

Lors de la rencontres des syndicats avec Mme Voynet le 9 mars, nous avons convenu que ces agents devaient accéder au COS sous réserve d'occuper un emploi égal au moins à un mi-temps et, comme tous les autres agents, d'avoir 4 mois de présence à la ville.

A l'occasion du salon du livre, le COS a fait bénéficier les adhérents d'un chèque-lire de 15 euros, nous souhaitons que ce dispositif continue à se développer car il permet une plus grande liberté de choix aux agents.

Nous profitons de ce Grain de Sel pour réparer un oubli dans notre dernier numéro : si les

élus CGT ont voté contre l'élection de Laurette Mathieu au bureau du COS, ils ont accepté que notre camarade Macha Mansouri soit élue à la commission de contrôle financier.

Ca déménage !

Parce qu'il concerne 600 agents, le déménagement dans les bâtiments Opale doit être préparé avec soins et dans la concertation.

Un groupe de travail a été mis en place à notre demande dans lequel figureront, entre autres, deux élus CHS de chaque syndicat représenté. Pour notre syndicat FSU, ce sont Emmanuel Rolland et Nathalie Berhoun. vous pouvez donc les contacter si vous avez des questions ou des revendications.

En 2006, notre syndicat avait diffusé un tract-questionnaire auquel 121 agents ont répondu.

Il ressortait de ce questionnaire que 52 % des agents préféreraient aller dans les bâtiments Opale.

61 % préféreraient aller dans des bureaux séparés plutôt que paysagers-2 agents par bureaux recueillant le plus de votes.

Restauration Monoprix

Suite à notre pétition CGT-FO-FSU signée par plus de 300 agents communaux et à la nouvelle augmentation des tarifs de Monoprix, la municipalité est revenu sur son courrier de juillet 2008 et a décidé d'augmenter sa participation de 55 centimes pour toutes les tranches.

La participation de la ville s'élève maintenant à 6,66 € pour la tranche 1, 5,73 € pour la tranche 2 et 5,32 € pour la tranche 3.

Suite au déménagement, il est envisagé une restauration des agents communaux sur plusieurs lieux : Confédération CGT, CCAS EDF...

A suivre.